



COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2024-13 POUR ERREUR MATERIELLE

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023- Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤	Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
	Résultat de l'exercice.....	excédent	75 107.80 €
	déficit	
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	80 887.12 €
	déficit :	
	Résultat de clôture à affecter.....	excédent	155 994.92 €
	déficit :	
	Résultat global de clôture à affecter	excédent :	155 994.92 €
➤	Besoin réel de financement de la section d'investissement		
	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	
	déficit	64 520.50 €
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	
	déficit :	266 949.06 €
	Résultat comptable cumulé	excédent	
	déficit :	331 469.56 €
	Résultat comptable global cumulé	déficit :	331 469.56 €
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées		181 279.40 €
	Recettes d'investissement restant à réaliser		401 574.52 €
	Solde des restes à réaliser		220 295.12 €
	Besoin réel de financement (D001)		331 469.56 €
	Excédent réel de financement (R001)		
➤	Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
	Résultat excédentaire		
	En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement		
	Recettes budgétaires au compte R 1068		111 174.44 €
	En dotation complémentaire en réserve		
	(Recettes budgétaires au compte R 1068)		
	En excédent reporté à la section de Fonctionnement		
	(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N-1)		44 820.48 €

➤ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 44 820.48 €	D001 solde d'exécution N-1 331 469.56 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 111 174.44 €

Fait à QUEYRAC le 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice 15

Date de la convocation : 05/04/2024

Nombre de membres présents 13

[Contre :

Nombre de suffrages exprimés...

[Pour :

9

[Abstentions : 4 M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme ROURE, Mme NIEUWAAL

Affiché le 21 mai 2024

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD



La secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.